

Les études de kinésithérapie en Allemagne



Deutscher Akademischer Austauschdienst
Office allemand d'échanges universitaires

Fiche d'information

Cette fiche d'information renseigne sur les études de **kinésithérapie** (en allemand « **Physiotherapie** »). Certains renseignements ci-dessous (formation professionnelle vs. études supérieures, types d'établissements, coût) s'appliquent de manière similaire à **d'autres cursus paramédicaux (logopédie, ergothérapie...)**. Les sources d'information mentionnées dans cette fiche vous permettront d'obtenir des informations pertinentes à travers vos propres recherches.

Parcours d'études

Les études de kinésithérapie peuvent être effectuées par deux voies distinctes, à savoir

- par voie de **formation professionnelle** à l'école professionnelle spécialisée (*Berufsausbildung an einer Berufsfachschule*) ; il s'agit du schéma traditionnel,
- par voie d'**études supérieures** à l'université en sciences appliquées (*Studium an einer Hochschule für angewandte Wissenschaften/Fachhochschule*) ; il s'agit du schéma plus récent.

Formation professionnelle

La formation professionnelle permet d'obtenir le diplôme professionnel, nécessaire à l'exercice de la profession de « *Physiotherapeut* », au bout d'une scolarité de 3 ans. Si des enseignements équivalents ont été suivis dans le cadre d'une autre formation, la durée de la formation peut être réduite.

Cette formation est dispensée par des écoles spécialisées publiques ou privées reconnues par l'État. Certaines de ces écoles sont intégrées dans des structures hospitalières publiques, privées ou de l'église. Il existe des différences entre les *Länder* allemands (régions) concernant les frais d'études : certaines écoles prélèvent des frais de scolarité, parfois ces frais sont pris en charge directement par l'État (*Land*), d'autres écoles ne prélèvent des frais d'inscription modérés. Dans un nombre croissant de cas, notamment dans les formations dispensées par des structures hospitalières publiques, une **rémunération échelonnée en fonction de l'année de formation est versée aux étudiants**.

Des informations détaillées, ci-inclus la liste des écoles, sont disponibles à partir de ces sites web :

- Arbeitsagentur (**Überblick, Zugang/Anforderungen, Ausbildung, Tätigkeit etc.**)
<https://web.arbeitsagentur.de/berufenet/beruf/8750#ueberblick><https://web.arbeitsagentur.de/berufenet/beruf/8750#arbeitsmarkt>
- Physio.de
 - Formation professionnelle <https://www.physio.de/physio/ausbildung.php>
 - Coût <https://physio.de/community/news/content/99/10354>
 - Liste des établissements dispensant la formation (par *Land*)
<https://www.physio.de/schulen/s/physiotherapie>

Études supérieures à l'université en sciences appliquées

En ce qui concerne la voie des études supérieures, le cursus de « *Physiotherapie* » est proposé par un certain nombre d'universités en sciences appliquées (*Hochschule für angewandte Wissenschaften* ou *Fachhochschule*). L'étudiant y obtient au bout d'un premier cycle d'études d'une durée de 3 à 4 ans un « *Bachelor* » (équivalent de la licence française). Parfois, ce cycle d'études est combiné au parcours professionnel (« *berufintegrierend* ») avec l'objectif d'obtenir *et le « Bachelor » et le diplôme professionnel*. Il est possible, mais pas obligatoire, de compléter ce parcours par un second cycle d'études qui se termine par un « *Master* » (1 à 2 ans supplémentaires). Si des enseignements équivalents (crédits ECTS) ont été obtenus dans le cadre d'un autre cursus, la durée des études peut être réduite d'après les règles applicables dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

NB : Le diplôme professionnel à lui tout seul (cf. partie « Formation professionnelle » ci-dessus) n'est pas un diplôme d'études supérieures ; il ne permet donc pas d'accéder au cycle de « *Master* ».

Vous trouverez des informations détaillées sur les études supérieures ici :

- « Bachelor » <https://web.arbeitsagentur.de/berufenet/beruf/93950#ueberblick>
- « Master » <https://web.arbeitsagentur.de/berufenet/beruf/93761#ueberblick>

Pour connaître les établissements proposant des « Bachelors », (puis aussi des « Masters », en « Physiotherapie », vous pouvez consulter cette base de données :

https://www.hochschulkompass.de/studium/studiengangsuche/erweiterte-studiengangsuche.html?tx_szhrksearch_pi1%5Bsearch%5D=1&tx_szhrksearch_pi1%5Bstudtyp%5D=3&tx_szhrksearch_pi1%5BQUICK%5D=1&tx_szhrksearch_pi1%5Bfach%5D=Physioth&tx_szhrksearch_pi1%5Babschluss%5D%5B%5D=24

L'accès au cursus de « Bachelor » peut être soumis à une sélection, le critère de sélection étant habituellement la moyenne du baccalauréat (cf. « Zulassungsmodus » : « zulassungsfrei » ou « örtlich zulassungsbeschränkt » dans la base de données ci-dessus).

Pour toutes les informations générales concernant les études supérieures en Allemagne, vous êtes invités à consulter les documents disponibles ici :

- Publications du DAAD France
<https://www.daad-france.fr/fr/telechargements-et-publications/>
- Nous conseillons en particulier le guide « Étudier en Allemagne »
https://www.daad-france.fr/files/2022/08/EeA_brochure_ed2018.pdf .

Compétences linguistiques

La langue d'enseignement est l'allemand, aussi bien dans le parcours professionnel que dans celui des études supérieures. Il n'existe pas de cursus en anglais dans cette filière.

Dans l'enseignement supérieur, il faudra présenter le résultat du test de langue TestDaf (www.testdaf.de ; demander à l'établissement le niveau exigé). D'autres certificats peuvent être reconnus au cas par cas. Quant au parcours professionnel, ce sont les établissements qui définiront la manière comment démontrer son niveau de connaissances d'allemand.

Reconnaissance du diplôme

La profession du kinésithérapeute est une profession réglementée dans l'Union européenne, sa reconnaissance est assurée. Cf. https://europa.eu/youreurope/citizens/work/professional-qualifications/european-professional-card/index_fr.htm

Malgré tout le soin apporté à de la collecte des informations fournies dans ce document, le DAAD ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs. © Éditeur DAAD, mai 2023. KQ